

SESSION BUDGÉTAIRE – AVRIL 2025

Intervention Daniel Barbier – Vice-Président chargé des finances

Ô mathématiques sévères, je ne vous ai pas oubliées.

Arithmétique ! Algèbre ! Géométrie ! Trinité grandiose ! triangle lumineux !

Chaque conseiller départemental qui vous connaît et vous apprécie se contente de vos puissances magiques ; et, porté sur vos ailes sombres, ne désire plus que de s'élever, d'un vol léger.

L'examen du compte administratif entre forcément en résonance avec les chants de Maldoror de Lautréamont .

Ô mathématiques concises, par l'enchaînement rigoureux de vos propositions tenaces et la constance de vos lois de fer, vous faites luire un reflet puissant de cette vérité suprême dont on remarque l'empreinte dans la vie de chaque Nivernais.

Lorsque nous avons bâti la maquette budgétaire 2024, l'exécutif avait eu recours à l'optimisme réaliste, à la flexibilité cognitive que permet de s'adapter au changement, mais surtout avait rappelé l'importance des valeurs morales, éthiques et altruistes permettant à chacun de nos concitoyens de se réinscrire dans l'avenir.

Malgré notre ténacité, la résilience budgétaire ne peut être pensée que comme un chemin ou une immense tapisserie dont les fils se tissent jour après jour :

- **les recettes de fonctionnement** s'élèvent à 331 243 493 € (hors résultat reporté de 15 636 065 €). Ils sont peu dynamiques (+1,7 %).

À signaler l'attribution exceptionnelle du Fonds de sauvegarde de 4,4 M€ et l'augmentation des produits perçus au titre de la taxe spéciale sur les conventions d'assurance de 3,8 M€. Toutefois, on observe une décreue de 1,8 M€ des droits de mutation à titre onéreux DMTO soit -24 % en 2 ans (-6,3 M€), ainsi qu'une baisse des fonds de péréquation assis sur les DMTO de l'ordre de -5 % produisant néanmoins 13,8 M€.

De façon synthétique, la part "**impôts et taxes**" représente 112 824 028 €, intégrant le Fonds National de Garantie Individuelle des Ressources pour 7 731 376 € les frais de gestion de la taxe foncière sur les priorités bâties pour 7 587 007 €. Elle comprend également des fractions de TVA qui représentent dorénavant 25 % des recettes totales, soit 83,6 M€.

Attention ce pilier « TVA » est un colosse aux pieds d'argile très fragile, car en période de décélération de la croissance, c'est davantage le rescapé d'un naufrage qu'un héros triomphant. C'est une sorte de ressort invisible qui nous a appris l'art de naviguer dans les torrents mais à nos dépens.

Quant à la part **fiscalité locale**, elle a représenté 166 888 964 € et regroupe les parts de taxes transférées en compensation des transferts de compétences, dont la taxe intérieure de consommation sur les produits pétroliers et la taxe sur les conventions d'assurance (65 134 194 €). Une fois de plus, et c'est l'occasion de le souligner à propos, ceci est très volatil car son montant dépend du rendement de la taxe au niveau national; il en est de même pour les DMTO qui ont généré seulement 19 973 278 €.

La fraction de taxe intérieure au titre du RSA est stabilisée à 17 035 421 € et la taxe sur la consommation finale d'électricité perd près de 400 000 €.

3e composante les « **dotations** » qui génèrent un produit de 98 348 647 €, en baisse concernant celles de l'État, en légère hausse pour la Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie (CNSA).

Côté dépenses de fonctionnement qui s'élèvent à 312 317 535 €, nous avons tenté de faire face de la vulnérabilité une force malgré des injonctions de l'État qui souvent a été un archer qui tire dans le noir. Rappelons d'un petit bruit d'aile que les dépenses de fonctionnement représentent 87 % des dépenses totales et que la grande majorité d'entre elles nous sont imposées : 73 % relève de l'exercice des compétences dans le domaine des solidarités.

- les charges à caractère général mobilisent 17 519 347 € et enregistrent une forte diminution (-14,71 %). Chaque poste de dépenses scrupuleusement analysé et encadré avec rigueur.

- les richesses humaines, composées des 1 573 collaborateurs de la collectivité se répartissent en 2 composantes = la rémunération du personnel permanent (62,4 M€) avec une croissance maîtrisée de l'ordre de +0,7 % due aux mesures rigoureuses mises en œuvre et malgré l'application bien entendue des dispositions de revalorisation du pouvoir d'achat, et la rémunération des assistants familiaux pour 21,5 M€ avec une baisse tendancielle du nombre de jours d'enfants placés et malgré l'application effective de la loi Taquet.

Signalons que l'augmentation du salaire moyen est de 26 % pour l'accueil du 1er enfant, plus 17 % pour l'accueil de 2 enfants et plus 12 % pour 3 enfants.

Le Conseil départemental a la chance de bénéficier du concours d'une équipe de collaborateurs dynamiques et déterminés. Lorsque nous sommes confrontés à une difficulté, gardons toujours à l'esprit que c'est une femme, un homme qui nous répond.

Une femme, un homme, qui agit pour l'intérêt général et qui a comme seule boussole le lien commun.

« Plus je vieillis et plus je trouve qu'on ne peut vivre qu'avec les êtres qui vous libèrent, qui vous aiment d'une affection aussi légère à porter que forte à éprouver » a écrit Camus.Camus.

J'y vois là une belle porte d'entrée pour explorer le champ du social, maillon essentiel du Conseil départemental.

La naissance et la mort ne sont que les 2 ailes du temps que nous embrassons allègrement.

- la progression significative des frais d'hébergement de la politique enfance de l'ordre de 1,1 M€, soit +6,3 % résulte de la poursuite des ouvertures de places (109 sur ces six dernières années) mais également de l'application d'un taux directeur de 3 %. Famille et enfance mobilisent 28 922 119 €, dont 20 800 409 € au titre de l'hébergement et 2 837 599 € au titre des 426 mineurs non accompagnés, nombre en augmentation significative.

La solidarité représente l'essence même du Conseil départemental, mais nous refusons cependant qu'on devienne un simple guichet social.

Les frais d'hébergement des personnes handicapées représentent 43 915 166 €, soit en hausse de +6,4 %, avec une augmentation du nombre de bénéficiaires de la PCH, et le volet personnes âgées mobilise 49 310 911 €, soit +5,2 %, dont 2 785 usagers bénéficiaires de l'APA à domicile et une augmentation du plan d'aide versé aux établissements.

L'incidence du Ségur est considérable sur le budget du département avec malheureusement des compensations de l'État insuffisantes.

Quant au RSA, il atteint un niveau jamais atteint, à savoir 38 022 030 € pour 5 411 bénéficiaires traduisant le poids de la crise sur les publics en précarité.

Il va de soi que la charge nette des allocations individuelles de solidarité dévitalise les capacités budgétaires de la collectivité et atteint 26 163 921 € pour l'année 2024, soit 71 682 €/jour.

Certes s'enfermer dans la position de plainte ne fait que bloquer le mouvement de la vie et nous empêche de trouver les forces, les appuis dont nous avons besoin. Devant une telle ampleur, autorisez tout de même notre humble serviteur de se plaindre quelques instants car 26 M€ c'est quasiment un montant équivalent aux investissements réalisés en 2024.

Il nous a fallu également nous emparer de prérogatives de puissance publique tant l'État semble en panne sur des compétences pourtant régaliennes telles que la santé, où le centre de santé départemental a dû être abondé à hauteur de 633 000 € et ainsi, effort significatif adressés au SDIS en lui allouant 12 665 000 € soit + 734 000 € en fonctionnement. Cette bienveillance et cette générosité ; nous la devons aux Nivernais. Il en est de même pour les acteurs engagés dans le monde associatif, que se soit dans le domaine du sport et de la culture où là encore rien de tel que les autres pour nous inviter à nous pencher sur nous-même et s'enrichir de nos différences. C'est un engagement sans faille du Conseil départemental qui a accompagné ce dossier à hauteur de 3 M€.

Il tombe toujours une mouche dans le lait des rêves, aussi avons-nous de nous acquitter d'un remboursement de 1,378 M€ au titre de notre contribution publique laboratoire TERANA.

Le projet de la majorité du Conseil départemental reste toujours et encore celui de l'émancipation. Émanciper, c'est donner à chacun, à partir des bancs de l'école, jusqu'aux préaux citoyens en passant par le quotidien des combats associatifs, la possibilité de s'élever et de prendre son destin en main. Voici l'offrande la plus généreuse que nous pouvons collectivement ; chacun dans l'exercice de nos responsabilités, servir à nos concitoyens.

Cela passe par le soutien à nos collèges au travers de nos dotations (2 429 000 €) mais aussi par l'entretien et la maintenance des biens immobilisés (2 892 000 €). La prise en charge du transport scolaire en situation de handicap ou encore sous forme des rencontres organisées dans le cadre d'Imagine La Nièvre. Le Département apporte une contribution active au patrimoine notamment routier (4 668 000 €). « Les assises de la route » organisées en début d'année au niveau national ont clairement identifié le manque de moyens financiers pour entretenir dans des conditions satisfaisantes les ouvrages d'art et les 378 000 kilomètres de routes départementales. L'ADF interpelle l'État sur les 30 milliards d'€ qu'il perçoit sur la taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques sans en faire bénéficier les routes départementales.

Lors de la commission des finances de l'ADF le 9 avril à laquelle j'ai participé il a été souligné qu'avec l'inflation et le retour de la dépense sociale, la structure de financement des investissements a été fragilisée.

Cela a pu se vérifier dans notre département où le montant des investissements hors dette s'est élevé à 27 000 000 € en diminution par rapport à 2023.

Ils sont composés des dépenses d'investissement direct (36%) (16,3 M€),

- renforcement de la voirie 8,5 M€,
- travaux et équipements dans les collèges pour 2,6 M€,
- acquisition de matériels et logiciels informatiques 1,5 M€,
- travaux sur la cité musicale (1,1 M€),
- travaux d'économie d'énergie sur les bâtiments départementaux, sur les ponts, sur les canals.

S'ajoutent les dépenses d'investissement indirectes pour 10,7 M€ en profit des interco et des communes (5,35 M€), les aides à l'habitat, la subvention d'équipement au SDIS (600 000 €), la contribution aux travaux de construction du nouvel établissement de protection de l'enfance.

Enfin le remboursement en capital de la dette a mobilisé 18 025 200 M€. Mécaniquement, la dégradation de l'épargne contraint à limiter le niveau d'investissement, afin de préserver le résultat de clôture, sans recourir plus avant à l'emprunt. Nous avons d'ailleurs limité ce recours à 15 M€.

Notre épargne brute s'affiche à 18 617 340 € en fin d'exercice tandis que l'épargne nette fléchit fortement à 908 610 €.

Chers collègues, il faut s'adapter aux circonstances, "vivre à propos" comme disait Montaigne.

L'assassinat financier des départements ne peut qu'engendrer des passions tristes mais c'est aujourd'hui une réalité partagée.

Pour compléter l'analyse des comptes 2024, il convient d'évoquer l'activité des 3 budgets annexes = la maison départementale de l'enfance et de la famille (MADEF), le circuit de Magny-Cours et le centre de santé départemental.

La consolidation des dépenses de tous les budgets après neutralisation des contributions versées par le budget principal (9,1 M€) au budget annexe conduit à un total de dépenses de 369 M€ en légère augmentation de +0,5 %.

Le centre de santé départemental a permis la réalisation de 20 274 consultations et 3 545 patients ont choisi comme médecin traitant un praticien du centre. Il a bénéficié d'une contribution de 633 000 €.

Magny-Cours s'est vu fléchir 2 612 379 € permettant d'assurer le besoin d'autofinancement de 760 000 € des investissements effectués sur le circuit.

Quant à la MADEF, ce sont 53 944 461 € qui ont permis la prise en charge de 14 744 journées de mineurs au sein du foyer de l'enfance.

L'exercice budgétaire 2024 présente un résultat excédentaire de 425 000 € soit en cumulé un excédent de 682 000 € compte tenu des excédents précédemment reportés :

les dépenses d'investissement relatives au NEPE s'élèvent à 4,9M€ pour 2024 et correspondent aux avances versées à Nièvre Aménagement.

Fantaisie majeure pour l'esprit, en renversant les mots comme si nous renversions le monde, c'est un tout autre univers — porteur d'une vérité nouvelle — qui s'ouvre à nous. Ainsi en est-il « Carpe Diem », qui devient « ça déprime » où « l'avoir ou l'être » qui devient "l'or ou la vérité".

Vauvenargues n'avait-il pas écrit que les chiffres sont toujours approximativement pointilleux.